

TABLEAU - G -

LISTE DES PRODUITS BENEFICIANT DE LA REDUCTION DES DROITS DE DOUANE

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
25.15		Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2, 5, et albâtre, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire :	
	251511	- Marbres et travertins : -- Bruts ou dégrossis.	15
	251512	-- Simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire.	15
	251520	- Ecaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre.	15
25.20		Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs :	
	252020	- Plâtres.	15
27.10		Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles :	
	271011	- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, autres que les déchets. -- Huiles légères et préparations : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15
	271019	-- Autres : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15
	271091	- Déchets d'huiles : -- Contenant des diphényles pchlorés (PCB), des terphényles polychlorés (PTC) ou des diphényles polybormés (PBB) : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15
	271099	-- Autres : * A la sortie des usines exerçant sous le régime de la transformation pour le marché local * Autres	0 15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
30.06		<p>Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent chapitre :</p> <p>300610 - Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non.</p> <p>300640 - Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse</p> <p>300670 - Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux</p>	0 0 0
32.14		<p>Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie :</p> <p>321410 - Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics, enduits utilisés en peinture.</p> <p>321490 - autres.</p>	10 10
32.15		<p>Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides :</p> <p>- Encres d'imprimerie</p> <p>321511 -- Noires.</p> <p>321519 -- Autres.</p>	10 10
34.02		<p>Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives (y compris les préparations auxiliaires de lavage) et préparations de nettoyage, même contenant du savon, autres que celles du n° 34.01 :</p> <p>- Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail :</p> <p>340219 -- Autres.</p>	10
40.11		<p>Pneumatiques neufs, en caoutchouc :</p> <p>401110 - Des types utilisés pour les voitures de tourisme (y compris les voitures du type "break" et les voitures de course</p> <p>401120 - Des types utilisés pour autobus ou camions</p> <p>401140 - Des types utilisés pour motocycles</p> <p>401150 - Des types utilisés pour bicyclettes</p> <p>- Autres, à crampons, à chevrons ou similaires</p> <p>401161 -- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers</p> <p>401162 -- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61cm</p> <p>401163 -- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61cm</p> <p>401169 -- Autres</p>	27 27 27 27 27 27 27 27

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
		- Autres :	
	401192	-- des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	27
	401193	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre inférieur ou égal à 61 cm.	27
	401194	-- des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre supérieur à 61 cm	27
	401199	-- Autres	27
46.02		Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa :	
		- En matières végétales :	
	460211	-- en bambou.	10
	460212	-- en rotin.	10
	460219	-- autres.	10
	460290	- Autres.	10
51.11		Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511111	-- D'un poids n'excédant pas 300g / m ² .	15
	511119	-- Autres.	15
	511120	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15
	511130	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	15
	511190	- Autres.	15
51.12		Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés :	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511211	-- D'un poids n'excédant pas 200g/m ² .	15
	511219	-- Autres.	15
	511220	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15
	511230	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues.	15
	511290	- Autres.	15
51.13	511300	Tissus de poils grossiers ou de crin :	15
52.08		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m² :	
		- Ecrus :	
	520811	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520812	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520813	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	15
	520819	-- Autres tissus.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
		- Blanchis :	
	520821	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520822	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520823	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520829	-- Autres tissus.	15
		- Teints :	
	520831	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520832	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520833	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520839	-- Autres tissus.	15
		- En fils de diverses couleurs :	
	520841	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520842	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520843	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520849	-- Autres tissus.	15
		- Imprimés :	
	520851	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m ² .	15
	520852	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ² .	15
	520859	-- Autres tissus.	15
52.09		Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m² :	
		- Ecrus :	
	520911	-- A armure toile.	15
	520912	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520919	-- Autres tissus.	15
		- Blanchis :	
	520921	-- A armure toile.	15
	520922	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520929	-- Autres tissus.	15
		- Teints :	
	520931	-- A armure toile.	15
	520932	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520939	-- Autres tissus.	15
		- En fils de diverses couleurs :	
	520941	-- A armure toile.	15
	520942	-- Tissus dits "Denim".	15
	520943	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520949	-- Autres tissus.	15
		- Imprimés :	
	520951	-- A armure toile.	15
	520952	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	520959	-- Autres tissus.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
52.10		<p>Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m² :</p> <p>- Ecrus :</p> <p>521011 -- A armure toile. 15</p> <p>521019 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Blanchis :</p> <p>521021 -- A armure toile. 15</p> <p>521029 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Teints :</p> <p>521031 -- A armure toile. 15</p> <p>521032 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521039 -- Autres tissus. 15</p> <p>- En fils de diverses couleurs :</p> <p>521041 -- A armure toile. 15</p> <p>521049 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Imprimés :</p> <p>521051 -- A armure toile. 15</p> <p>521059 -- Autres tissus. 15</p>	
52.11		<p>Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m² :</p> <p>- Ecrus :</p> <p>521111 -- A armure toile. 15</p> <p>521112 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521119 -- Autres tissus. 15</p> <p>521120 - Blanchis. 15</p> <p>- Teints :</p> <p>521131 -- A armure toile. 15</p> <p>521132 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521139 -- Autres tissus. 15</p> <p>- En fils de diverses couleurs :</p> <p>521141 -- A armure toile. 15</p> <p>521142 -- Tissus dits "Denim". 15</p> <p>521143 -- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521149 -- Autres tissus. 15</p> <p>- Imprimés :</p> <p>521151 -- A armure toile. 15</p> <p>521152 -- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4. 15</p> <p>521159 -- Autres tissus. 15</p>	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
54.08	540791	- Autres tissus : -- Ecrus ou blanchis.	15
	540792	-- Teints.	15
	540793	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540794	-- Imprimés.	15
		Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05 :	
	540810	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse. - Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels :	15
	540821	-- Ecrus ou blanchis.	15
	540822	-- Teints.	15
	540823	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540824	-- Imprimés.	15
55.12	540831	- Autres tissus : -- Ecrus ou blanchis.	15
	540832	-- Teints.	15
	540833	-- En fils de diverses couleurs.	15
	540834	-- Imprimés.	15
		Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85% en poids de fibres synthétiques discontinues :	
	551211	- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues de polyester : -- Ecrus ou blanchis.	15
	551219	-- Autres.	15
	551221	- Contenant au moins 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques : -- Ecrus ou blanchis.	15
	551229	-- Autres.	15
	551291	- Autres : -- Ecrus ou blanchis.	15
551299	-- Autres.	15	
55.13		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m² :	
	551311	- Ecrus ou blanchis : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551312	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	551313	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15
	551319	-- Autres tissus.	15
	551321	- Teints : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551323	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15
	551329	-- Autres tissus.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
55.14	551331	- En fils de diverses couleurs : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551339	-- Autres tissus.	15
	551341	- Imprimés : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551349	-- Autres tissus.	15
		Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m² :	
		- Ecrus ou blanchis :	
	551411	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551412	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	551419	-- Autres tissus.	15
		- Teints :	
	551421	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551422	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	551423	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15
	551429	-- Autres tissus.	15
55.15	551430	- En fils de diverses couleurs. - Imprimés :	15
	551441	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile.	15
	551442	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4.	15
	551443	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester.	15
	551449	-- Autres tissus.	15
		Autres tissus de fibres synthétiques discontinues :	
		- De fibres discontinues de polyester :	
	551511	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscose.	15
	551512	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15
	551513	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins.	15
	551519	-- Autres.	15
	- De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :		
551521	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15	
551522	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins.	15	
551529	-- Autres.	15	
	- Autres tissus :		
551591	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels.	15	
551599	-- Autres.	15	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
55.16		<p>Tissus de fibres artificielles discontinues :</p> <p>- Contenant au moins 85% en poids de fibres artificielles discontinues :</p> <p>551611 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551612 -- Teints. 15</p> <p>551613 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551614 -- Imprimés. 15</p> <p>- Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels :</p> <p>551621 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551622 -- Teints. 15</p> <p>551623 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551624 -- Imprimés. 15</p> <p>- Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :</p> <p>551631 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551632 -- Teints. 15</p> <p>551633 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551634 -- Imprimés. 15</p> <p>- Contenant moins de 85% en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :</p> <p>551641 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551642 -- Teints. 15</p> <p>551643 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551644 -- Imprimés. 15</p> <p>- Autres :</p> <p>551691 -- Ecrus ou blanchis. 15</p> <p>551692 -- Teints. 15</p> <p>551693 -- En fils de diverses couleurs. 15</p> <p>551694 -- Imprimés. 15</p>	
58.01		<p>Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06 :</p> <p>580110 - De laine ou de poils fins. 15</p> <p>- De coton :</p> <p>580121 -- Velours et peluches par la trame, non coupés. 15</p> <p>580122 -- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés. 15</p> <p>580123 -- Autres velours et peluches par la trame. 15</p> <p>580124 -- Velours et peluches par la chaîne, épinglés. 15</p> <p>580125 -- Velours et peluches par la chaîne, coupés. 15</p> <p>580126 -- Tissus de chenille. 15</p> <p>- De fibres synthétiques ou artificielles :</p> <p>580131 -- Velours et peluches par la trame, non coupés. 15</p> <p>580132 -- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés. 15</p>	

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
58.02	580133	-- Autres velours et peluches par la trame.	15
	580134	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés.	15
	580135	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés.	15
	580136	-- Tissus de chenille.	15
	580190	- D'autres matières textiles.	15
58.02	Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03 :		
	- Tissus bouclés du genre éponge, en coton :		
	580211	-- Ecrus.	15
	580219	-- Autres.	15
	580220	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles.	15
580230	- Surfaces textiles touffetées.	15	
58.03	580300	Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06 :	15
58.04	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06 :		
	580410	- Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées.	15
	- Dentelles à la mécanique :		
	580421	-- De fibres synthétiques ou artificielles.	15
	580429	-- D'autres matières textiles.	15
580430	- Dentelles à la main.	15	
58.06	Rubannerie autre que les articles du n° 58.07; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs) :		
	580610	- Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge.	15
	580620	- Autre rubannerie, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc.	15
	- Autre rubannerie :		
	580631	-- De coton.	15
	580632	-- De fibres synthétique ou artificielles	15
	580639	-- D'autres matières textiles.	15
	580640	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs).	15
58.07	Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés :		
	580710	- Tissés.	15
	580790	- Autres :	15
58.08	Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires :		
	580810	- Tresses en pièces.	15
	580890	- Autres.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
58.11	581100	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage, par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10.	15
59.04		Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés :	
	590410	- Linoléums.	10
	590490	- Autres.	10
59.05	590500	Revêtements muraux en matières textiles.	10
60.01		Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie :	
	600110	- Etoffes dites "à longs poils". - Etoffes à boucles :	15
	600121	-- De coton.	15
	600122	-- De fibres synthétiques ou artificielles.	15
	600129	-- D'autres matières textiles. - Autres :	15
	600191	-- De coton.	15
	600192	-- De fibres synthétiques ou artificielles.	15
	600199	-- D'autres matières textiles.	15
60.02		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.	
	600240	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère mais ne contenant pas de fils de caoutchouc.	15
	600290	- Autres.	15
60.03		Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02.	
	600310	- De laine ou de poils fins.	15
	600320	- De coton.	15
	600330	- De fibres synthétiques.	15
	600340	- De fibres artificielles.	15
	600390	- Autres.	15
60.04		Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou du fils de caoutchouc, autres que celles du 60.01.	
	600410	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc.	15
	600490	- Autres.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
68.05	680421	- Autres meules et articles similaires : -- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré.	10
	680422	-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique.	10
	680423	-- En pierres naturelles.	10
68.05		Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés :	
	680510	- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement	10
	680520	- Appliqués sur papier ou carton seulement	10
680530	- Appliqués sur d'autres matières :	10	
68.07		Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple) :	
	680710	- En rouleaux.	10
	680790	- Autres.	10
70.06	700600	Verre des n°s 70.03,70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non d'autres matières.	15
70.18		Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie; yeux en verre autres que de prothèse; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie; microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm :	
	701810	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie.	10
	701820	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1mm.	10
	701890	- Autres.	10
	71.01		Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport :
710110		- Perles fines. - Perles de culture :	10
710121		-- Brutes.	10
710122		-- Travaillées.	10
71.02		Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis :	
	710210	- Non triés. - Industriels :	10
	710221	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés.	10
	710229	-- Autres. - Non industriels :	10
	710231	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés.	10
	710239	-- Autres.	10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
71.03		Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :	
	710310	- Brutes ou simplement sciées ou dégrossies.	10
		- Autrement travaillées :	
	710391	-- Rubis, saphirs et émeraudes.	10
	710399	-- Autres.	10
71.04		Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :	
	710410	- Quartz piézo-électrique.	10
	710420	- Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies.	10
	710490	- Autres.	10
71.05		Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques:	
	710510	- De diamant.	10
	710590	- Autres.	10
71.15		Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux :	
	711510	- Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine.	15
	711590	- Autres.	15
71.16		Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres sythétiques ou reconstituées :	
	711610	- En perles fines ou de culture.	15
	711620	- En pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées.	15
73.06		Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier :	
		- Tubes et tuyaux utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730611	-- Soudés, en aciers inoxydables.	10
	730619	-- autres.	10
	730630	- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en acier non alliés.	10
73.07		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier :	
		- Moulés :	
	730711	-- En fonte non malléable.	15
	730719	-- Autres.	15
		- Autres :	
	730791	-- Brides.	15
	730792	-- Coudes, courbes et manchons, filetés.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
73.09	730900	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.	10
73.13	731300	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	10
74.12		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre :	
	741210	- En cuivre affiné.	10
	741220	- En alliages de cuivre.	10
74.13	741300	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité.	10
76.11	761100	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.	10
76.12		Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une Contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :	
	761210	- Etuis tubulaires souples.	10
	761290	- Autres.	10
76.16		Autres ouvrages en aluminium :	
		- Autres :	
	761699	-- autres.	15
83.01		Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs :	
	830120	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles.	15
	830150	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure.	10
	830160	- Parties.	10
83.05		Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs :	
	830510	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs.	10
	830590	- Autres, y compris les parties.	10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
83.10	831000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques- adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05	10
83.11		Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection :	
	831110	- Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs.	10
	831120	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs.	10
	831130	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs.	10
	831190	- Autres.	10
84.13		Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides :	
		- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif :	
	841311	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages.	27
	841330	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression.	27
84.17		Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques :	
	841790	- Parties.	10
84.23		Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances :	
	842310	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage.	15
	842381	-- D'une portée n'excédant pas 30 kg.	15
84.31		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30 :	
		- De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 :	
	843149	-- Autres.	10
84.32		Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport :	
	843210	- Charrues.	10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
	843221 843229 843240 843290	- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses : -- Herses à disques (pulvérisateurs). -- Autres. - Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais. - Parties.	10 10 10 10
84.33		Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 84.37 : - Tondeuses à gazon :	
	843311 843319	-- à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal. -- Autres.	10 10
84.43		Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 84.42 ; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires : - Parties et accessoires :	
	844391 844399	-- Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 : -- autres.	10 10
84.51		Machines et appareils (autres que les machines du n° 84.50) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus :	
	845190	- Parties.	10
84.67		Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main : - A moteur électrique incorporé :	
	846721 846722 846729	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives. -- Scies et tronçonneuses. -- Autres.	10 10 10
84.74		Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable : - Machines et appareils à mélanger ou à malaxer :	
	847431	-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment.	15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
84.76		Machines automatiques de vente de produits (timbres- poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie :	
		- Machines automatiques de vente de boissons :	
	847621	-- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération.	15
	847629	-- autres.	15
		- autres machines :	
	847681	-- Comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération.	15
	847689	-- Autres.	15
847690	- Parties.	10	
84.81		Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques :	
	848110	- Détendeurs.	15
	848190	- Parties.	15
85.01		Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes :	
	850120	- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W.	27
		- Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés :	
	850151	-- D'une puissance n'excédant pas 750 W :	27
850152	-- D'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 KW.	27	
85.04		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs :	
		- Autres transformateurs :	
	850434	-- D'une puissance excédant 500 KVA.	27
850440	- Convertisseurs statiques.	27	
85.06		Piles et batteries de piles électriques :	
	850690	- Parties.	10
85.09		Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 85.08 :	
	850990	- Parties.	10
85.16		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 :	
	851690	- Parties.	10

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
85.18	851890	Microphones et leurs supports ; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes ; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence ; appareils électriques d'amplification du son : - Parties.	10
85.19	851920 851981 851989	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son: - Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement. - Autres appareils : -- utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs. -- autres.	15 15 15
85.22	852290	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n°s 85.19 à 85.21 : - Autres.	10
85.23	852321 852329 852340 852351 852352 852359 852380	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques à l'exclusion des produits du chapitre 37 : - Supports magnétiques : -- Cartes munies d'une piste magnétique. -- autres. - Supports optiques. - Supports à semi conducteur : -- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs. -- "Cartes intelligentes". -- autres. - autres.	0 0 0 0 0 0 0
85.29	852910 852990	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28 : - Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles : - Autres :	27 27
85.35	853510 853530 853590	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1000 volt : - Fusibles et coupe-circuits à fusibles - Sectionneurs et interrupteurs. - Autres.	15 15 15

N° de position	NSH	Désignation des produits	Taux DD %
85.38	853810	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.35, 85.36 ou 85.37 : - Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n° 85.37, dépourvus de leurs appareils.	27
85.39	853910	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc : - Articles dits "phares et projecteurs scellés".	27
	853939	- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets : -- Autres.	15
85.44	854420	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion : - Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux : - Autres conducteurs électriques , pour tensions n'excédant pas 1000 V :	27
	854442	-- Munis de pièces de connexion.	27
	854449	-- Autres.	27
	854460	- Autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1000 V.	27
87.14	871411	Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13 : - De motocycles (y compris les cyclomoteurs) : -- Selles.	15
	871419	-- Autres.	15
	871420	- De fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides. - Autres :	15
	871491	-- Cadres et fourches, et leurs parties :	15
	871492	-- Jantes et rayons.	15
	871494	-- Freins, y compris les moyeux à freins, et leurs parties.	15
	871495	-- Selles.	15
	871499	-- Autres.	15
90.06	900691	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39 : - Parties et accessoires : -- D'appareils photographiques.	10
	900699	-- Autres.	10

